Défense nationale
National Defence

Thunderbird

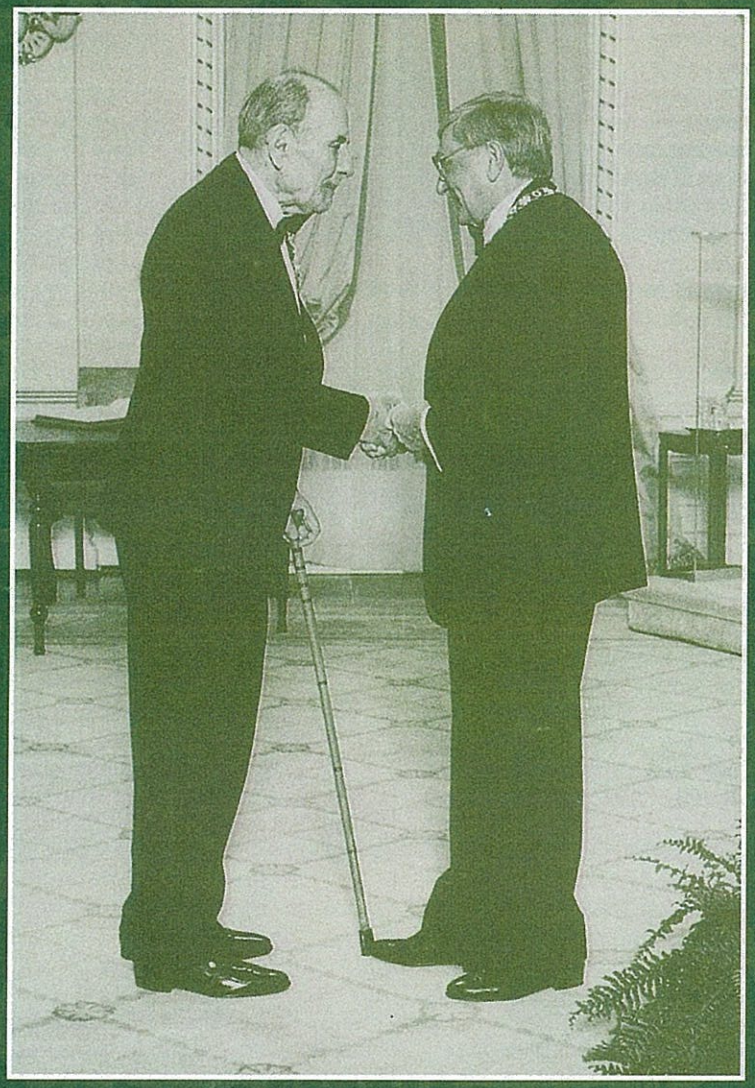

Canada

numéro 2, 1995

Le Journal
Thunderbird

numéro 2, 1995

Dans ce numéro

Lettre du rédacteur en chef 1
Mots du Conseiller de la Branche 2
Peloton de PM de l'ONU, Secteur Sud 3
La Section de la PM à Kigali, au Rwanda 5
Association du Corps Canadien de la Prévôté 6
CCMINUHA Force de Protection des Aérodromes 7
Les Techniques d'Entrevue 8
Campagne de Relations Publiques pour le Fonds de la Police Militaire pour les Enfants Aveugles 13
L'œuvre de Toute une Vie 14
Le Point de Vue d'Une Escorte 15
In Memoriam 16

COUVERTURE

Le Colonel Stone recoit l'ordre du Canada du gouverneur général à Rideau Hall.

L'insigne des Nations Unies est mise en évidence afin de reconnaître les policiers militaires et leur participation aux nombreuse missions de paix à travers le globe depuis les cinquantes dernières années.

1995 marque le cinquantième anniversaire des Nations Unies.

REDACTEUR EN CHEF
Cdr P.H. Jenkins

RÉDACTEUR GERANT
Maj M. Bellefleur

RÉDACTEUR
Capt P.A. Nicol

DIRECTION ARTISTIQUE
Arts graphiques MDN/D Admin M 2-6

ÉNONCÉ DE POLITIQUE - ÉDITORIAL

Le **journal Thunderbird**, bulletin semestriel du Service de la sécurité, constitue un périodique autorisé par le MDN, conformément à l'OAFC 57-14.

Le **journal Thunderbird** a pour objet de rendre compte de la vaste gamme des secteurs d'activité du Service, de servir de tribune pour l'échange d'idées et de favoriser le professionnalisme et l'esprit de corps.

Les articles propres à être publiés dans le **journal Thunderbird** pourront traiter de différents sujets et se présenter sous diverses formes. Cependant, il pourra s'agir tout autant d'articles intéressant l'ensemble du Service que de comptes rendus sans caractère officiel ayant trait aux événements locaux.

Les auteurs peuvent soit remettre leurs articles directement à la Direction de la sécurité ou les soumettre à l'approbation de leur commandant en passant par les voies hiérarchiques habituelles.

La rédaction vous invite à lui adresser des lettres, des questions ou des commentaires portant sur l'éditorial, mais elle se réserve le droit de ne pas publier les articles qu'elle juge inappropriés.

Les opinions exprimées dans les articles qui paraissent dans le journal Thunderbird sont celles des auteurs de ces articles et ne reflètent pas nécessairement celles du ministère de la Défence nationale ni d'aucun de ses éléments.

Les personnes qui désirent réimprimer les articles contenus dans le présent journal ont le droit de le faire sans autorisation supplémentaire, mais elles sont tenues de signaler le nom de l'auteur et du **journal Thunderbird** dans leur propre publications.

Dorénavant, veuillez adresser vos articles à:

Rédacteur gérant
Journal Thunderbird
DG SEPM/QGDN
MGen George R. Pearkes
Ottawa (Ont.)
K1A OK2

LETTRE DU RÉDACTEUR EN CHEF

COMMANDEUR P.H. JENKINS

Dans ma dernière lettre, ma première en qualité de rédacteur en chef, je faisais remarquer à quel point les choses évoluent vite dans les Forces et dans la Branche des services de sécurité. J'étais bien loin de me rendre compte que j'étais sur le point de me retrouver au beau milieu de ces changements. En effet, j'ai récemment été affecté à de nouvelles tâches au QGDN. Ceci est donc la dernière lettre que je rédige avec la plume de rédacteur en chef que je passerai bientôt à un nouveau titulaire.

Beaucoup d'entre vous savent que l'on s'apprête à effectuer un révision majeure des services et de la structure de la police militaire et de la sécurité. Cette révision sera confiée à une équipe d'officiers et de militaires du rang qui devront examiner en détail nos tâches et notre organisation en vue d'assurer l'efficacité de nos services malgré la décroissance de nos ressources. J'ai le privilège d'organiser cette équipe et cela m'apparaît à la fois comme un défi et l'occasion rêvée d'améliorer notre service et de rehausser notre propre satisfaction sur le plan professionnel.

Je ne sous-estime aucunement les difficultés de cette tâche dans la conjoncture budgétaire actuelle mais, à l'instar de la Branche en général, l'équipe manifeste beaucoup d'enthousiasme. Je suis convaincu que nous sortirons grandis de cet exercice. Il est très important, pour la Branche, que les membres soient informés au fur et à mesure des développements. Pour ce faire, nous utiliserons les pages du Journal Thunderbird et d'autres moyens à notre disposition.

Récemment, un de nos membres en affectation avec les Forces des Nations Unies nous faisait part du fait que très peu de nouvelles de la Branche, y compris le Journal Thunderbird, leur parviennent et que des améliorations devraient être apportées à cet égard. Des mesures ont été prises pour remédier à cette situation. Comme l'indiquent les articles dans ce numéro, le nombre de participants aux missions de l'ONU augmente et il importe de ne pas négliger les nôtres. Nous souhaitons également que leur contribution se poursuive.

À la suite des affectations prévues cette année, on devra former une nouvelle équipe de rédaction composée presque entièrement de nouveaux membres. Ceux-ci ont déjà été désignés et je suis persuadé qu'ils sauront conserver au Journal toute sa vigueur alors que la Branche s'engage dans une phase de changement qui apportera de nouveaux défis.

SECURITAS!

MOTS DU CONSEILLER DE LA BRANCHE

COL P.C. MACLAREN

En écrivant pour le dernier numéro, j'ai fait l'erreur de sous-estimé le temps requis pour qu'une copie du "Thunderbird" soit publiée et placée entre vos mains. Par le temps que vous avez pu lire mes prédictions sur combien d'entre nous choisirons l'option du PRF, la majorité de ceux qui partent avait fini de faire leur bagage. Le thème de ce numéro est quelque peu plus durable et au moins aussi important pour la Branche.

Les Forces canadiennes ont été impliqué activement dans le rôle de gardien de la paix depuis bien avant qu'ils soit les Forces canadiennes. À travers l'histoire, les policiers militaires ont joués un rôle critique même si trop souvent peu reconnu. Parmi les leçons apprises durant ce processus une des plus proéminente est le fait qu'il y a toujours une leçon à tiré de ces missions sans précédent.

Deux changements récents illustre bien le changement rapide de la tâche. Nous partageons le premier avec tout les Canadiens gardiens de la paix; le dérapage de gardien de la paix au faiseur de paix qui résulte en l'introduction de danger réel de combats qui n'ont pas été aussi intensif depuis ces quelques jours en 1974 à Chypre. Le second changement se trouve dans la culture et l'histoire des forces de soutien de la paix alliés dans lequel nous évoluons. Durant plusieurs années nous avons développé et amélioré nos méthodes d'opérations parmi les armées de l'Europe de l'ouest. Durant tout ce temps, on croyait être témoin de grande différences parmi les attitudes nationales, la méthodologie et l'entraînement. En vérité nous avions des rapports avec des policiers militaires dont les principes, les priorités et l'expérience n'étaient dans une large mesure qu'une réflexion des nôtres. Ces perceptions communes de doctrine policière et des priorités n'ont pas été disponibles aux membres de la Branche qui récemment ont travaillés en Afrique ou l'ancienne République de Yougoslavie.

Les leçons ont déferlées. Nous avons dû en réapprendre quelques unes. En Somalie, il a encore été démontré que n'importe quel groupe formé de membres des Forces canadiennes servant outre mer doit être pourvu du spectre complet de l'application de la loi incluant les lois Canadiennes. Lorsque nos troupes

sont entourés par l'anarchie, seulement la discipline et notre habilité d'exporter les lois Nationales à travers l'application de la loi de la Défense Nationale va permettre aux Forces canadiennes de maintenir un contrôle national du bien-être de nos membres et d'exercer le contrôle sur l'ordre et un comportement civilisé.

La mesure quoique toujours rapide s'amplifie. Comme j'écris ceci nous avons 115 membres déployés à travers le monde. Trois des exemples majeures sont documentés par des articles dans ce numéro. Les plans d'urgence pour de nouvelles missions de la Police militaires affluent. Trois équipes différentes d'enquêteurs ont été envoyées en Somalie afin de documenter les événements qui ricochent encore à travers les couloirs militaire canadien. Notre équipe de quatre enquêteurs des crimes de guerre ont écrit une nouvelle page de l'histoire en 1993 lors de leur deuxième voyage sur la scène des crimes dans l'ancienne République de Yougoslavie. Sgt Neuvram a été dépêché au Rwanda en mai 1995 afin d'assister l'enquête sur le massacre de Kibeho. L'Agence canadienne de développement international et le Ministère des Affaires étrangères et Commerce extérieur nous ont récemment demandé de fournir une équipe comprenant un officier et trois enquêteurs pour le Tribunal Criminel International sur le Rwanda. Le Commandement aérien exerce présentement la doctrine de défense d'aérodrome avec du personnel de la Police militaire en Haïti ou l'UES est finalement capable d'appliquer leur rôle de liaison en regard de "Force Protection" que nous avons préconisé depuis plusieurs années mais que nous n'avons pu introduire qu'aux dernières semaines de la guerre du Golfe. Ayant établi à travers notre développement du programme d'étudiants étrangers à l'ERSFC, une réputation internationale solide comme source précieuse d'entraînement policier ensuite cimenté à travers notre travail d'équipe aux Barbade nous recevons de nombreuses demandes d'autres nations dans le but d'entraîner leur Policier militaire et civil.

Observant l'effet de ces développements en situation le Colonel Samson, Grand Prévost à "UNPROFOR" conclus qu'il existe un besoin de réviser le contenu et l'emphase de l'entraînement que nous fournissons à nos membres à tous les niveaux.

Vous êtes sûrement au courant que la fonction complète de la Police militaire et sécurité est présentement à l'étude dans le but de la réorienter et de l'améliorer enfin de mieux servir les besoins des Forces canadiennes. Toutes activités des Forces doivent finalement exister enfin de servir les Opérations des Forces canadiennes et le travail policier mentionné plus haut sera reconnu comme formant une majeure partie de notre raison d'être. Le travail de sécurité et de police militaire tactique est un autre élément. Pour plusieurs années les dirigeants se sont posés la question à savoir si la police militaire est la meilleur méthode de maintenir l'ordre sur nos bases au Canada (lire meilleur marché). Le temps est venu de répondre à cette question définitivement et plusieurs facteurs seront considérés en formulant l'estimation finale. Une chose est clair toutefois, si les policiers militaires ont un rôle grandissant et plus complexe à jouer dans le monde du maintien de la paix, il y aura un besoin d'emploi localement sur nos bases afin d'obtenir le ratio nécessaire pour les revitaliser ici au Canada. Par ailleurs, parce que l'art de l'investigation en est un qui demande une expérience vaste qui peu être initié, développé mais jamais accordé à travers l'entraînement extensif, nos rôles futurs doivent inclure des méthodes d'obtenir l'expérience avant d'aller outremer. Quelle est la meilleur manière d'y arriver?

Peloton de PM de l'ONU, Secteur Sud

par l'adj M.Secord

Entre janvier et avril 1994, certains membres de la Police militaire ont suivi une formation militaire générale avec le Bataillon canadien de logistique (CANLOGBAT) à la BFC Calgary, tandis que d'autres ont suivi leur formation à la BFC Shilo en vue du déploiement dans l'ancienne Yougoslavie. La formation comprenait des séances sur le renseignement, les premiers soins, le maniement des armes, le conditionnement physique et la très importante reconnaissance des mines.

Leur formation terminée et leur ordre d'embarquement en main, les policiers militaires commencent à arriver au théâtre en avril 1994.

Une fois dans leur secteur de responsabilité, le secteur sud de la République serbe de Krajina (RSK) ou, si vous préférez, la portion de la Croatie occupée par les Serbes, les policiers militaires reçoivent un briefing du cmdt du Pon PM ONU, secteur sud, sur les fonctions qu'ils auront à remplir, les tâches à exécuter et les attentes du Grand prévôt de la Force à l'égard de la police militaire «canadienne».

Les policiers militaires canadiens occupent neuf postes au sein du peloton : cmdt, adj, enquêteurs, section des mouvements, équipes de travail et deux PM en détachement, l'un à SPLIT et l'autre auprès du CANLOGBAT. Le PM affecté au CANLOGBAT est par la suite parti en Bosnie pour grossir les rangs du Pon PM ONU dans le secteur sud-ouest.

À l'instar de la plupart des affectations auprès de l'ONU, celle-ci devait durer six mois pour les PM 811, mais elle s'est prolongée jusqu'à sept mois. Pour le cmdt, ce séjour pouvait atteindre de 12 à 16 mois, suivant la période de l'année à laquelle il arrivait au théâtre.

Le Pon PM du secteur sud comptait du personnel de quatre contingents, soit le Canada, la République tchèque, le Kenya et la Jordanie.

Comme c'est souvent le cas lorsqu'on se trouve en présence de quatre bataillons, de policiers civils, d'observateurs militaires et de personnel civil de l'ONU ainsi que de civils engagés sur place, le travail ne manque pas. Étant des

Membres canadiens du peloton de PM de l'ONU, secteur sud
Debout : *Sgt D Durand, MCpl H Nesbitt, Mcpl P Woodhead, Capt L Smith, Cpl T Gardiner*
A genou : *Mcpl R Meihuizen, WO C Ramsey, Sgt M Secord*

policiers de la FORPRONU, nous avons fait le travail de police pour la FORPRONU.

Le train-train quotidien du Pon PM ONU n'avait rien de routinier. Toutes sortes d'incidents pouvaient se produire, des infractions mineures au code de la route aussi bien que des meurtres (heureusement, nous n'avons eu aucun de ces derniers); cependant, les blessures causées par les mines antipersonnel, les mines antichars et les autres armes de guerre étaient déjà assez troublantes. Cette mission de maintien de la paix, comme la plupart vous le diront, était plutôt une mission en zone de combat.

Contrairement à une affectation auprès de l'ONU où il n'y a pas de guerre ou à une affectation au Canada, vous n'avez pas le temps ici de vous arrêter pour faire de l'observation; dès votre arrivée au Pon PM, vous allez chercher votre précieux armement et votre équipement de protection (gilet pare-balles et casque Kevlar), vous rangez votre fourniment et le lendemain, vous êtes sur la route, carte en main, à destination d'un petit village situé quelque part dans le secteur et portant un nom que vous n'arriverez à prononcer correctement que vers la fin de votre séjour.

Le niveau de sécurité requis dans le secteur nécessitait certaines précautions, mais les membres du Pon PM ONU étaient toujours en état d'alerte durant leurs déplacements. Par exemple, si vous vous déplaciez à l'intérieur de «Knin» durant le jour, il suffisait d'être accompagné d'une personne et d'avoir un pistolet. Par contre, le soir où à l'extérieur de «Knin», il fallait se déplacer par groupes d'au moins trois, porter tout l'équipement de protection et être armé d'un pistolet et d'un C7. Vous ne saviez jamais si vous alliez rencontrer des belligérants ou, éventuellement, être pris en otage.

Faire partie du Pon PM ONU pouvait presque se comparer à l'ancienne Gendarmerie du Nord-ouest qui parcourait des distances interminables en pourchassant ses proies. Dans le secteur sud, il n'était pas rare de rouler pendant des heures vers un village ou un PO pour y effectuer une interview ou y recueillir des preuves. Parfois, vous pouviez passer des heures sur la route pour constater, une fois arrivé, que la région était complètement déserte. (Cela se produisait souvent.) Aussi frustrant que cela puisse paraître, telle était la réalité; certains jours vous aviez de la chance, et d'autres, la seule chance que vous aviez, c'était d'être encore en vie.

Parmi les fonctions policières prévues dans le mandat de la FORPRONU, il y avait bien entendu de nombreuses interviews à mener, et pour ce faire, des interprètes étaient affectés à chacune des unités au théâtre. Il n'était pas inhabituel de mener une interview avec l'aide d'un interprète du pays hôte, ou encore de voir un officier d'un bataillon ne parlant pas anglais servir d'interprète pour un membre de son unité. Ce genre de problème de traduction se posait régulièrement dans le cas d'accidents de la route.

Presque tous les jours, on faisait appel aux nombreux talents de la Police militaire canadienne. Si une tâche exigeait une planification et une exécution minutieuses, un Canadien était là pour effectuer le gros du travail. Il pouvait aussi s'agir d'un problème mineur, comme le mouvement routier d'un bataillon, ou d'une entreprise plus complexe, comme la réorganisation d'un Pon PM ONU non fonctionnel au sein d'une compagnie. Dans au moins un des cas, les Canadiens ont aidé à protéger une zone d'atterrissage à l'intérieur de la zone de séparation pour l'évacuation médicale d'un belligérant blessé, alors que les deux factions adverses continuaient d'échanger des coups de feu durant l'extraction. À l'occasion, on demandait aux Canadiens d'exécuter une opération secrète de convoi destinée à «défoncer» la frontière gardée des zones protégées des NU. Des convois chargés de nourriture, d'eau et de carburant dont on avait grandement besoin se faisaient refuser l'accès aux zones protégées des NU. Dirigé par une patrouille de PM, un de ces convois a filé vers la frontière et y a été accueilli par des résistants armés. Les Canadiens ont fait preuve de sang-froid tout au long de l'escalade de la force et durant les six jours suivant mais heureusement, personne n'a été blessé. Malheureusement, les négociations ayant été rompues à un niveau supérieur, les efforts déployés n'ont pas été fructueux; le convoi n'a pas été autorisé à passer et il a dû retourner à son point de départ.

Soucieux de bien gagner leur pain quotidien, les membres du Pon PM ONU dans le secteur sud ont, entre avril et novembre 1994, rédigé 945 rapports, dont 338 étaient des rapports d'accidents de la route qui avaient en majorité été transmis par le détachement de PM de Split.

Au cours de notre séjour dans le secteur sud, la section de PM du CANBAT 1 (1 PPCLI) nous a apporté une aide précieuse dans de nombreuses enquêtes. Je dis donc «merci» au sgt DAY et aux membres de sa section.

En plus de nous faire bénéficier d'une expérience en zone de combat, cette affectation nous a en outre permis d'apprécier les serpents et les insectes venimeux, qui se régalaient de petits animaux, et aussi, bien entendu, les températures torrides qui pouvaient facilement atteindre 45 degrés Celsius en juillet et en août.

Ayant survécu à la chaleur écrasante de l'été, à l'agitation qui a précédé le renouvellement du mandat de l'ONU en septembre 1994 et à la nourriture appétissante servie par le mess, nous sommes enfin arrivés au jour tant attendu : le jour du Souvenir, 11 novembre 1994, jour de notre départ de Croatie, après avoir accompli une autre mission de l'ONU.

LA SECTION DE LA POLICE MILITAIRE À KIGALI, AU RWANDA

par le sgt M. Griffith

Le 16 août 1994, le capt Ralph BEEKHUIZEN, le cpl Frank HARRISON et moi-même sommes arrivés à l'aéroport de Kigali, au Rwanda, où nous devions nous joindre à l'adj Frank STUBBERT pour mettre sur pied la section de la police militaire qui serait établie au stade Amahoro pendant les six prochains mois. L'adj STUBBERT était arrivé trois semaines plus tôt avec les premières troupes. Il nous a conduits au stade, où l'on nous a attribué un lit de camp et emmenés à nos nouveaux logements. Plusieurs grandes pièces avaient été divisées au moyen de cloisons afin que nous bénéficions d'une certaine intimité pour dormir. Même si nous étions un peu tassés dans les pièces, nous avions au moins un toit pour nous abriter. Il y avait des toilettes, mais l'eau nécessaire devait être transportée dans des bidons à partir du rez-de-chaussée. Comme le papier hygiénique bloquait les installations, il fallait le placer dans des sacs à déchets pour élimination ultérieure. On nous a dit que nous avions bien planifié notre arrivée, car les plombiers venaient tout juste de mettre les douches en service, et il y avait même un peu d'eau chaude!

Sur le côté ouest du stade Amahoro, on trouve une billetterie que nous allons convertir en poste de garde et que nous partagerons avec huit membres de la Royal Military Police (RMP) britannique, soit un capitaine, un sergent et six caporaux. Les membres de la RMP habiteront le poste de garde et y assureront donc une présence 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Pour notre part, l'adj STUBBERT, le cpl HARRISON et moi-même travaillerons de jour et serons de garde à tour de rôle la nuit. Le capt BEEKHUIZEN travaillera au poste d'indicatif d'appel zéro comme officier de service et grand prévôt du contingent canadien. Le contingent australien arrivera dans deux semaines avec plus de 300 militaires. Il ne comprendra toutefois qu'un seul membre de la police militaire, une femme sergent. Ce sera bien agréable d'avoir de la compagnie!

Une fois notre fourniment déposé dans l'espace qui nous était alloué pour dormir, l'adj STUBBERT nous a emmenés visiter Kigali pour que nous commencions à nous familiariser avec la ville. Après 19 heures à bord de l'avion, nous avions vraiment envie de prendre un peu d'air frais. Mais, comme nous nous en sommes vite rendu compte, Kigali n'est pas l'endroit rêvé pour ce faire. La première chose que nous avons remarquée était l'odeur nauséabonde qui flottait dans la ville. Elle provenait en grande partie des déchets qui jonchaient les rues. En outre, le personnel de l'endroit n'a pas de normes d'hygiène. Par conséquent, les gens ne se lavent pas et ils vont à la toilette là où ils se trouvent quand ils en ont envie, même si c'est un endroit public. En roulant le long des quelques routes principales pavées, nous avons remarqué avec intérêt (et une certaine préoccupation!) des trous de mortier dans la chaussée, desquels dépassaient parfois encore les ailettes de mortier.

Dans la ville, il y avait peu de piétons. Les rares véhicules que nous rencontrions dataient des années 70 et dégageaient généralement un nuage de fumée noire, étant donné qu'ils étaient munis de moteurs diesel. Beaucoup portaient des marques d'accidents : pare-brise fracassés ou manquants, ailes froissées, etc. De nombreux autres avaient été abandonnés au début de la guerre et gisaient, criblés de trous de balle, au milieu de la route ou sur le côté. Sur la plupart, il manquait des pneus, des sièges et toutes sortes de pièces que le Front patriotique rwandais (FPR) avait décidé de s'approprier.

Il y avait un air de victoire dans la ville. Les forces de l'ancien gouvernement avait été expulsées, et le FPR triomphait. Désormais, la ville lui appartenait. Ses membres se montraient courtois envers nous et nous donnaient rarement du fil à retordre.

Trois mois plus tard, nous avons sous les yeux une ville différente. Les membres du FPR sont devenus beaucoup plus agressifs au cours des dernières semaines (ce qui est probablement dû en partie au fait qu'ils n'ont pas été payés depuis la guerre). Ils s'en prennent entre autres à certains de nos soldats lorsque ceux-ci passent dans les rues. Heureusement, personne n'a été blessé jusqu'à maintenant, et nous prions pour que cela ne se produise pas. Les rues grouillent maintenant de piétons, et nous devons attendre plusieurs minutes aux intersections pour que la circulation se dégage. Il n'est pas rare qu'il y ait des tirs d'armes légères, surtout la nuit, et nous entendons à l'occasion exploser une mine ou une grenade. Nous voyons beaucoup de personnes à qui il manque des membres, le plus souvent des jambes, dont la perte a été causée par la détonation d'explosifs cachés avant (et parfois après) la guerre. Trop souvent, des enfants sont blessés par une mine qu'ils font exploser par accident en jouant. Bien qu'on ait commencé à procéder au nettoyage, les rues sont toujours pleines d'ordures, puisqu'il n'existe pas d'installations pour les éliminer et que le seul moyen de s'en débarrasser est de les jeter dans les rues. Le soir, la ville ressemble à n'importe quelle collectivité canadienne, car il y a beaucoup de lampadaires et de lumières dans les maisons. Quand nous sommes arrivés, il n'y en avait pas du tout. Les lignes téléphoniques fonctionnent, et le système d'aqueduc est sur le point d'être rétabli. Le marché, qui était vide à notre arrivée, est maintenant envahi par des centaines et des centaines de personnes qui étalent leurs marchandises par terre ou les suspendent à des poteaux. Il y a des enfants partout et, dès qu'ils aperçoivent un véhicule blanc des Nations Unis, ils courent derrière en criant «biscuit, biscuit!», dans l'espoir d'obtenir de

la nourriture ou des bonbons. Beaucoup sont orphelins, et certains, qui sont encore bien jeunes, portent sur leur dos un bébé, dont on leur a confié la responsabilité pour la journée.

Les militaires canadiens du QG & Régt trans 1 Div CA ont décidé de s'occuper d'un orphelinat situé à Gitamara, à environ une heure de route au sud de Kigali. Des volontaires s'y rendent une fois par semaine pour réparer le bâtiment, distribuer de la nourriture, des vêtements et des bonbons et donner des premiers soins de base au besoin, ainsi que pour effectuer toutes sortes d'autres tâches qui permettront d'améliorer un peu la qualité de vie des enfants. Mentionnons notamment que les membres du 3e Commando ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à construire un ensemble de terrain de jeux, cadeau exceptionnel du Régiment aéroporté du Canada.

En trois mois, nous avons compilé plus de trente-cinq rapports portant notamment sur des accidents de la circulation, des infractions au règlement militaire, des vols, des blessures et des pertes de biens. Comme notre section est très petite, nous assurons toute l'administration nous-mêmes. Cela signifie que nous nous occupons de toutes les étapes, de la réception de la plainte à la diffusion de chaque rapport. Je peux vous assurer que ceux qui ne connaissent pas l'aspect administratif du métier lorsqu'ils arrivent ici, seront des experts en la matière quand ils repartiront! Nous accomplissons en moyenne de 12 à 14 heures de travail par jour, sept jours par semaine. Nous avons demandé que deux autres caporaux soient envoyés auprès de la section pour alléger la charge de travail, et l'on nous en a promis un mais, d'ici à ce qu'il arrive, nous en serons déjà à plus de la moitié de notre affectation.

La situation au Rwanda m'a vraiment ouvert les yeux. Aux Canadiens qui se plaignent parce qu'ils pensent qu'ils ont des problèmes, je me permets de suggérer une petite excursion de trois jours dans ce pays. Ils pourront y visiter les huttes de boue et les bâtiments bombardés, y voir les réfugiés qui s'efforcent de récupérer leurs maigres possessions et de réorganiser leur vie, y regarder les enfants qui mendient de la nourriture pour sustenter leurs corps chétifs et plonger leur regard dans celui de femmes et d'hommes innocents qui ont vu leurs amis et les membres de leur famille se faire maltraiter, terroriser et assassiner. Nous les Canadiens, nous sommes **très** choyés. Il faudrait que davantage de gens s'en rendent compte.

ASSOCIATION DU CORPS CANADIEN DE LA PRÉVÔTÉ

L'Association du Corps canadien de la prévôté s'est engagée dans le projet de remettre en état une jeep de la Seconde Guerre mondiale. La jeep se trouve présentement au "Oshawa Aeronautical, Military and Industrial Museum". Quand les travaux de restauration seront terminés, le véhicule sera peint aux couleurs d'époque du Corps canadien de la prévôté et l'Association en deviendra propriétaire tout en le laissant au musée d'Oshawa. Le véhicule sera en état de marche et pourra être utilisé dans des occasions appropriées. On évalue le coût des travaux entre 2 000 $ et 3 000 $. Une fois restaurée, la jeep vaudra 20 000 $.

Toute personne désireuse de contribuer au succès du projet, peut le faire en envoyant un don à "Provost Jeep Fund" a/s du :

National HQ
C Pro C Association
PO Box 62007,
Burlington Mall PO,
Burlington ON
L7R 4K2

L'Association invite également les anciens du Corps canadien de la prévôté à devenir membres de l'Association du Corps canadien de la Prévôté. Vous pouvez obtenir des renseignements à la même adresse.

Contingent Canadien Mission des Nations Unies en Haïti CCMINUHA

FORCE DE PROTECTION DES AÉRODROMES FPA

par le capt D. Lachaine

L'aventure commence en octobre 1994, alors que quatre-vingt-huit des «hombres» les plus durs à cuire de ce côté-ci du Rio Grande se rassemblent dans un ravin juste à l'extérieur du tranquille petit village de Saint-Jean, au Québec. Leur tâche consiste à maintenir l'ordre à l'approche imminente d'un groupe de bandits turbulents.

Ces «hombres» (et hombrettes) sont dirigés par le maréchal, le maj COOPER , qui bénéficie de l'aide précieuse du shérif, le capt (Yosamite-Sam) LACHAINE, d'un adjoint, l'adjum (j'aurais dû choisir l'Armée pour pouvoir me promener tout le temps avec mon mesure-pas) DRENNAN, et du reste des gendarmes, qui sont loin d'être des poules mouillées.

L'esprit déterminé et l'arrière-train endolori (après des heures de route sur leur monture C-47 Hercules), ils arrivent enfin.

Avec l'aide des types du magasin général (tec appro), ils se procurent le matériel nécessaire. La population indigène d'un bidonville appelé Farnham leur fournit des wigwams (tentes modulaires), et le restaurant local (cuisine volante) les gave de bacon et de fèves au lard.

Le vent dans les voiles (ou plutôt dans leur pantalon...), les gendarmes commencent à construire un corral à l'aide d'amarantes tranchantes comme des lames de rasoir. Au bout de quelques heures (et d'une pluie de jurons tous plus colorés les uns que les autres), la clôture est érigée.

Ce travail terminé, les gendarmes prennent une pause bien méritée et passent les deux jours suivants à jouer du fusil et à mitrailler les collines avoisinantes (ils ne peuvent atteindre rien d'autre, même pas la porte de grange!). Maintenant, tout est prêt.

Quelques heures plus tard, la horde sauvage (le reste du contingent) commence à arriver, en quête d'un peu d'action.

Le maréchal COOPER retrousse ses manches et lance l'ordre de rassembler ces renégats à l'intérieur du parc, là où ils ne peuvent se blesser ou troubler la vie paisible des villageois.

Pendant cinq jours, les combats ne dérougissent pas à OK Corral. Toutes les tentatives de percer cette forteresse de sécurité sont repoussées avec une précision et une détermination sans égal. L'esprit brisé, mais les os intacts, la horde sauvage se joint aux gendarmes pour un dernier rassemblement autour d'un barbecue chez le haut-caporal, où de copieuses quantités (c'est-à-dire beaucoup) d'une substance liquide inconnue sont consommées et des histoires, racontées. Ainsi prend naissance la légende des guerriers Yosamite-Sam.

C'est avec tristesse que la horde sauvage et les gendarmes plient bagages pour regagner la BFC Saint-Jean.

Ayant acquis un nouveau respect mutuel (et la horde sauvage ayant été bien domptée), les deux groupes (on parle maintenant d'une petite troupe) répondent à l'appel de la Patrie et se préparent à partir vers une île lointaine appelée HAÏTI pour apporter la paix à ses habitants.

Comme il y a des plans à dresser et des au revoir à adresser, les membres de la troupe retournent à leur unité d'appartenance en promettant de se retrouver. Lorsque les glaces cèdent finalement dans le port, les grands navires sont prêts à appareiller.

La légende des premiers gendarmes ayant fait son chemin, on décide que 27 des 88 durs à cuire (les plus laids, les plus méchants et les plus malodorants), sous l'habile baguette du shérif Yosamite–Sam (capt LACHAINE) et du shérif adjoint DRENNAN, peuvent très bien se mesurer à ceux qui allaient quitter la BFC Saint-Jean. Ces 27 bonshommes se retrouvent donc une fois de plus sur leur monture (transport des véhicules et de l'équipement vers l'aire d'embarquement), les éperons rutilants et les fusils bien astiqués.

Ne manquez pas les prochains épisodes de la légende des guerriers Yosamite-Sam.

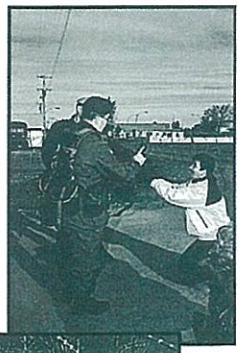

Les guerriers Yosamite-Sam au travail à Farnham

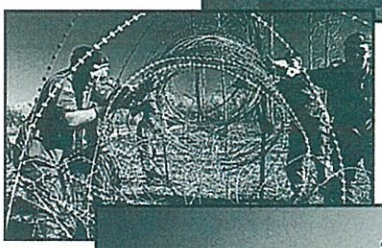

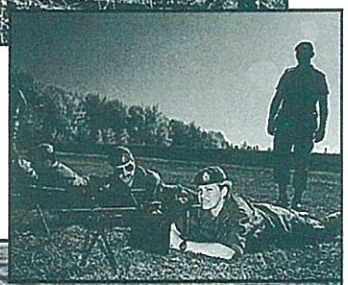

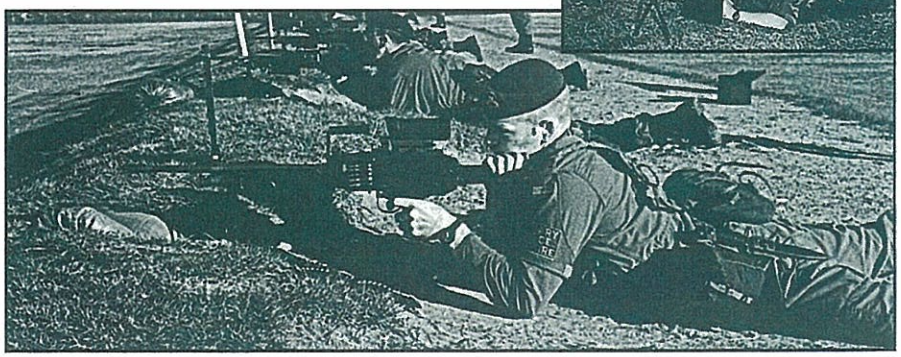

Les Techniques d'Entrevue

par l'adjm S. Murray Ford

PRÉFACE :

Le présent article ne vise pas à enseigner des techniques d'entrevue de base, mais s'adresse plutôt à des intervieweurs d'expérience qui souhaitent accroître leur compétence. L'article contient des données détaillées, mais certainement pas exhaustives. Les intervieweurs se rendront compte que la meilleure façon de s'améliorer est de faire son autocritique en vue de corriger les erreurs commises par le passé. Les techniques décrites doivent être considérées comme des outils d'enquête à l'intention de l'intervieweur. Tout comme un menuisier ne choisit et n'utilise que les outils appropriés pour réaliser un projet, l'intervieweur doit sélectionner et employer les outils qui conviennent à son métier.

Il est vrai que les vieilles habitudes ont la vie dure, en particulier lorsqu'il s'agit de mener des entrevues. Cependant, un professionnel cherchera et adoptera de meilleures techniques. Les méthodes traditionnelles sont complètement dépassées par rapport aux nouvelles techniques kinésiques ou cognitives qui sont plus productives.

INTRODUCTION :

Une entrevue est un dialogue entre deux interlocuteurs qui vise la transmission d'information. Dans le présent article, je discuterai des façons d'améliorer ce processus lorsqu'on est en présence d'un individu disposé à parler. Dans le cas des personnes qui ne souhaitent pas partager l'information qu'elles ont, il vaut mieux se servir des techniques d'interrogatoire.

Bien que la plupart des gens croient que mener une entrevue avec un témoin prêt à collaborer est une tâche facile, c'est en fait l'un des défis les plus complexes et les plus exigeants que la police ait à relever. Par conséquent, bien qu'il s'agisse d'une technique policière de base, cette tâche n'est habituellement pas bien exécutée dans la grande majorité des cas. En effet, la plupart des intervieweurs ne possèdent pas les compétences ou «outils» nécessaires à la conduite d'une bonne entrevue, c'est-à-dire une entrevue qui permette d'obtenir de l'intéressé toute l'information requise ou disponible.

Il y a peu de policiers qui ont la capacité de mener des entrevues efficaces, mais il y en a encore moins qui prennent le temps de s'améliorer. Il est possible d'apprendre de bonnes techniques d'entrevue, mais cela demande des efforts. Savoir accepter les critiques et faire son autocritique ne sont que deux façons d'accroître ses compétences. L'intervieweur doit comprendre les limites de la personne subissant l'entrevue (peu importe à quel point elle est prête à collaborer) et disposer des moyens pour développer la version qu'elle fournit. De plus, l'intervieweur doit connaître ses propres lacunes et faire des efforts conscients pour s'améliorer.

Si un témoin racontait *de façon complète et exacte* tout ce qui s'est passé, la description prendrait, en toute logique, autant de temps que l'incident lui-même. Le rapport «durée de l'exposé/durée de l'incident» serait donc de 1 à 1, et nous connaîtrions 100 p. 100 des détails. Cela ne se produit pas, car les gens omettent les éléments qu'ils jugent non importants et ne mentionnent que ce qu'ils croient que nous voulons savoir. La mémoire leur faisant parfois défaut, ils oublient inévitablement certains détails. Ainsi, même le témoin le mieux disposé ne peut raconter l'histoire dans son entier. À cause des omissions ou des trous de mémoire, nous ne pouvons nous attendre à obtenir que 25 à 30 p. 100 de l'histoire (sans l'aide d'un intervieweur).

La mémoire humaine est un sujet complexe qui demeure le point central des débats dans les secteurs universitaire et psychiatrique. Contrairement à ce que l'on croit généralement, la mémoire n'est pas une faculté absolue, et les souvenirs ne sont pas emmagasinés par un «magnétoscope humain», dans l'esprit du sujet. En tant qu'intervieweurs, nous devons donc être conscients qu'il y a certains détails que les gens ne pourront pas se rappeler. Le défi qui est lancé à l'intervieweur consiste à accroître la capacité du témoin à se souvenir, tout en comprenant les limites humaines. Les intervieweurs doivent toujours se garder de faire des suggestions aux personnes interviewées en utilisant des techniques inappropriées, car cette façon de procéder jettera le discrédit tant sur le témoin que sur l'intervieweur.

Lorsque l'intervieweur comprend et utilise des techniques efficaces, il peut accroître grandement la quantité d'information qu'il obtient.

Il existe quatre types d'entrevue, soit les entrevues traditionnelles, kinésiques, cognitives et sous hypnose. Il s'agit essentiellement d'une progression en quatre étapes, qui va de l'entrevue exigeant le moins d'intervention de la part de l'intervieweur à celle qui en demande le plus. L'intervieweur doit être familier avec ces techniques et les appliquer au besoin.

L'ENTREVUE TRADITIONNELLE :

L'entrevue doit être planifiée et préparée et viser des objectifs précis. Bien que ces directives semblent être élémentaires, c'est souvent à ce niveau qu'un grand nombre d'entrevues échouent. L'intervieweur doit examiner ce qu'il espère apprendre du témoin et comment il prévoit obtenir cette information. Que sait-il de la personne, de sa situation et de sa personnalité? L'intervieweur doit envisager les différentes tournures que peut prendre l'entrevue et

dresser des plans de rechange pour parer à toute éventualité.

Plus l'intervieweur obtient d'information avant l'entrevue, plus ses chances de succès sont grandes.

Le lieu où se déroule l'entrevue peut grandement influer sur le résultat de l'entrevue. L'endroit choisi doit être dépouillé, mais confortable. Il faut éviter les distractions, et l'aménagement de la pièce doit permettre au témoin de se sentir à l'aise et détendu, tout en donnant une image professionnelle.

Lors d'une entrevue où le sujet se montre coopératif, il est possible que l'intervieweur ait simplement à demander : «Que s'est–il passé?». Il faut reconnaître qu'il n'y a qu'une chance infime pour que cette question permette de satisfaire aux exigences de l'entrevue, mais cet exemple sert à montrer l'intervention minimale qui peut être exigée de l'intervieweur.

Comme il peu probable que la réponse à la question posée dans le paragraphe précédent soit satisfaisante, l'intervieweur doit être capable d'utiliser des techniques qui lui permettent d'obtenir de plus amples renseignements. La méthode la plus commune consiste à poser des questions. Malheureusement, la grande majorité des intervieweurs ne savent pas le faire correctement.

Pour être efficace, une question doit être pertinente, claire, concise et ouverte. Par «question ouverte», on entend une question à laquelle on ne peut répondre par un seul mot et qui commence habituellement par «qui», «qu'est-ce que», «quand», «comment» ou «pourquoi». Ce type de question doit être posée au bon moment au cours de l'entrevue, d'une façon qui, bien sûr, ne suggère pas la réponse. Avant de poser une question, l'intervieweur doit se demander si elle répond à ces critères. Si ce n'est pas le cas, elle ne doit pas être utilisée.

Durant une entrevue, on ne doit jamais poser de questions à la forme négative. Ce genre de question a sa valeur au cours d'un interrogatoire, mais va à l'encontre du but recherché dans une entrevue. Une personne à qui l'intervieweur dit : «Vous ne vous rappelleriez pas...» ou «J'imagine que vous ne savez pas...» sera facilement conditionnée à répondre de façon négative. Comme une entrevue vise à recueillir de l'information, l'intervieweur ne veut d'aucune manière influer sur l'histoire racontée par le témoin. L'intervieweur qui utilise des questions négatives obtient habituellement peu de renseignements de valeur, voire aucun. En général, il rejette la responsabilité de cet échec sur le témoin en affirmant que celui-ci n'a pas d'information à transmettre ou qu'il se montre peu coopératif. Il est rare qu'il se blâme lui-même ou qu'il revoit l'entrevue dans le but de s'améliorer.

Les questions fermées sont semblables aux questions à la forme négative, puisqu'elles suscitent elles aussi des réponses fermées. Ces questions sont celles auxquelles on peut répondre par un seul mot (habituellement «oui» ou «non»). En outre, elles amènent l'intéressé à s'attendre à cette méthode d'interrogation, à tel point qu'après plusieurs questions, il finit par adapter son mode de réponse. Les questions ouvertes exigent des réponses de plus d'un mot. Elles constituent non seulement une excellente façon d'obtenir de l'information, mais encouragent aussi le témoin à parler.

La technique de questions et réponses ne favorise pas elle non plus l'obtention de renseignements. Bien que l'intervieweur doive guider l'entrevue (dans une certaine mesure), l'utilisation de la technique de questions et réponses réduira invariablement les interventions du témoin. Encore une fois, ce dernier s'adaptera rapidement au système et fournira des réponses abrégées. Les intervieweurs de la police sont essentiellement axés sur les faits, c'est-à-dire qu'ils veulent que le témoin leur en fournisse. Toutefois, ce n'est pas nécessairement d'une manière factuelle

Un intervieweur efficace doit écouter attentivement l'exposé du témoin en portant une attention particulière à chaque mot, au ton, aux inflexions de voix et au contenu.

que celui-ci se rappelle l'information. Un intervieweur qui reconnaît cette possibilité doit prendre des mesures pour éviter d'utiliser cette technique d'interrogation.

On tend de plus en plus (habituellement dans le cas d'un suspect) à demander à la police de fournir une liste écrite de questions, auxquelles l'intéressé répondra par l'entremise de son avocat. Un enquêteur qui se trouve dans cette situation (après avoir vainement tenter d'obtenir une entrevue en tête-à-tête) doit présenter une liste de questions ouvertes afin d'essayer d'obtenir le plus d'information possible. Il peut demander l'aide d'un analyste d'énoncés afin de formuler des questions ayant une valeur maximale du point de vue de l'enquête. Le questionnaire VIEW (Enquête verbale – témoin efficace) est l'une des méthodes que les analystes ont à leur disposition pour questionner les témoins sur papier.

La plus grande lacune chez presque tous les intervieweurs est sans aucun doute l'incapacité d'écouter. Nous considérons l'écoute comme une simple habileté utilisée dans la vie quotidienne. Mais, aux fins d'une entrevue efficace, c'est une habileté globale et absolument essentielle.

L'écoute dans le cadre d'une entrevue comprend deux aspects. Premièrement, l'intervieweur doit avoir assez de volonté pour garder le silence et permettre au témoin de parler, même s'il a envie de l'interrompre. Deuxièmement, l'intervieweur doit pouvoir analyser ce que l'individu a vraiment dit.

Lorsqu'une personne souhaite fournir de l'information, elle devrait pouvoir le faire à volonté. L'erreur la plus courante de la part des intervieweurs est d'interrompre le témoin. Parfois, il peut nous sembler que l'intéressé nous dit des choses non pertinentes ou superflues, mais nous devons résister à la tentation de lui couper la parole. Les éléments que le témoin mentionne sont ceux qui, de toute évidence, sont importants pour lui, et ils donnent une indication à l'intervieweur quant à l'état d'esprit de la personne. L'intervieweur doit noter les questions visant à clarifier ce qui a été dit et les poser uniquement une fois que le témoin a fini de parler. Ces questions n'ont pas leur place au beau milieu de l'entrevue. Il n'est pas facile de s'en tenir à ces directives, et il faut un effort concerté pour attendre à la fin avant de poser d'autres questions.

Le fait d'interrompre le témoin le déconcentrera et le portera à croire que des questions vont lui être posées. N'oublions pas que l'intéressé considère l'intervieweur comme un professionnel et qu'il s'adaptera en conséquence à la méthode utilisée par celui-ci.

Un intervieweur efficace doit écouter attentivement l'exposé du témoin en portant une attention particulière à chaque mot, au ton, aux inflexions de voix et au contenu. Il doit analyser les paroles du témoin, en vue de déterminer s'il ment ou s'il a un parti pris. Cela ne peut se faire que si l'intervieweur se tait et écoute pendant que l'intéressé parle. En outre, si l'intervieweur interrompt le témoin, ce dernier perdra le fil de sa pensée, et son attention sera réorientée sur ce que demande l'intervieweur.

Une fois que l'individu a terminé son exposé, l'intervieweur doit poser des questions pour éclaircir certains points. En effet, ce que la personne a dit peut être incomplet ou ne pas avoir de sens. Les questions posées doivent satisfaire aux critères susmentionnés et, dans la mesure du possible, être ouvertes.

LES ENTREVUES KINÉSIQUES :

On utilise les entrevues kinésiques lorsque les techniques d'entrevue habituelles ne permettent pas d'obtenir toute l'information voulue de la part du témoin. On préfère en fait ce genre d'entrevue à l'entrevue traditionnelle, puisqu'il est prouvé qu'il permet de recueillir des renseignements plus exacts des témoins. L'entrevue kinésique se fonde sur certains des concepts décrits ci-dessus et les améliore.

La première étape de ce type d'entrevue consiste à faire reconstituer au témoin les circonstances de l'incident. On doit poser à l'intéressé des questions qui lui fassent repasser sa journée en esprit, jusqu'au moment du crime. Par exemple, si un vol s'est produit à 14 h, l'intervieweur doit demander au témoin de décrire ce qu'il a fait à partir de son lever jusqu'à l'heure du crime inclusivement. L'intervieweur peut poser des questions qui guident le témoin jusqu'au moment du crime.

Comme de nombreuses personnes se rappellent les événements en les vivant de nouveau en esprit, l'intervieweur devrait demander au témoin comment il se sentait au moment du crime et pourquoi il en était ainsi. Les émotions et les sentiments ressentis par le témoin à ce moment peuvent faire surgir d'autres détails importants à connaître.

Au cours de la deuxième étape (soit une fois que le témoin a décrit le crime), on encourage l'intéressé à signaler tout ce qu'il peut se rappeler au sujet de l'incident, même si certains éléments ne semblent pas avoir de valeur à ses yeux. L'intervieweur doit bien faire comprendre au témoin que tout ce qu'il dit est d'une importance vitale et qu'il doit s'assurer de ne rien omettre.

L'étape suivante vise à amener le témoin à se rappeler les événements dans l'ordre inverse, c'est-à-dire en commençant par la fin et en remontant au début de l'histoire. Pour passer à cette étape, l'intervieweur peut par exemple demander au témoin de lui

indiquer la dernière chose qu'il a vue avant que les voleurs ne prennent la fuite. Ensuite, il le questionnera sur ce qu'il a observé auparavant et ainsi de suite, jusqu'au début de l'incident. Il n'est pas rare que l'intéressé se souvienne de détails supplémentaires au cours de cette démarche.

Enfin, l'intervieweur doit demander au témoin de décrire ce qu'il aurait vu ou éprouvé s'il avait eu une perspective différente. Il peut notamment lui demander de dépeindre la scène s'il s'était trouvé à la porte, derrière le comptoir, etc. Dans le cas des incidents survenant à l'extérieur, il s'est souvent révélé utile de demander au témoin de décrire ce qu'il aurait vu à vol d'oiseau (à bord d'un hélicoptère). Cette approche permet de déterminer où les gens se trouvaient au cours de l'incident.

Si l'intervieweur veut poser des questions pour clarifier certains points, il peut le faire à la fin de l'entrevue.

L'entrevue kinésique doit être menée selon l'ordre établi : reconstitution des faits, rapport complet sur tous les détails remarqués, faits relatés dans un ordre différent, puis à partir d'une autre perspective. Peu importe à quel point l'intervieweur est tenté de dévier de cet ordre, il est essentiel qu'il s'y conforme. Le témoin peut ainsi se rappeler l'information librement, avant que des questions de clarification lui soient posées. Cela est essentiel, car le fait de poser des questions indique au sujet quelle (s) partie (s) de son exposé est (sont) considérée (s) comme importante (s) par l'intervieweur. Il est impératif que l'intéressé ne soit pas interrompu pendant son exposé pour que l'intervieweur puisse comprendre et analyser ce qu'il a dit.

LES ENTREVUES COGNITIVES :

La technique suivante est l'entrevue cognitive. Le terme «cognitif» a trait à la perception ou à la connaissance, et cette méthode est utilisée pour recueillir des détails supplémentaires qui risquent de ne pas être obtenus au moyen d'approches plus traditionnelles.

Cette technique très puissante peut être apprise et appliquée par presque tout le monde. Comme c'est le cas pour toute compétence, la pratique entraîne l'amélioration, tandis que la non-utilisation a l'effet contraire.

Dans notre société moderne, que ce soit au travail ou pendant les périodes de détente, nous sommes bombardés d'information sensorielle. À chaque heure de la journée, nous sommes submergés d'images, de sons et d'odeurs. Il est difficile de nous concentrer sur une sensation particulière et, par conséquent, beaucoup de choses se produisent autour de nous à notre insu. L'entrevue cognitive permet tout simplement au sujet de se concentrer entièrement sur la question examinée en ne tenant compte d'aucune distraction extérieure.

Bien que différente de l'entrevue sous hypnose, l'entrevue cognitive utilise un certain nombre de techniques similaires et y ressemble beaucoup, lorsqu'elle est bien menée. C'est pourquoi il est essentiel que l'intervieweur fasse très attention de ne pas suggérer des détails à l'individu, qui pourrait les accepter comme des faits.

Les entrevues cognitives sont menées dans une atmosphère de tranquillité et de détente afin de fournir au témoin un milieu qui n'est pas menaçant.

L'intervieweur doit prendre le temps d'expliquer le processus à l'intéressé avant le début de l'entrevue. Il devrait notamment lui indiquer que l'entrevue à laquelle il prendra part sera probablement très différente des autres qu'il a subies. Toute appréhension ou préoccupation que le témoin a relativement à la procédure doit être traitée afin de réduire la tension.

Il peut se révéler utile de mener l'entrevue cognitive ailleurs qu'aux installations habituelles de la police. Ce n'est toutefois pas obligatoire si l'on parvient à créer l'atmosphère décrite ci-dessus. L'intervieweur doit projeter une image professionnelle et montrer qu'il croit fermement à l'efficacité de la méthode utilisée.

Une fois qu'il a réglé les préoccupations du témoin, l'intervieweur prépare ce dernier à l'entrevue. Pour cela, il peut tout simplement lui faire effectuer un «essai» de la procédure cognitive. Habituellement, on demande au sujet de se placer dans une position confortable et de fermer les yeux. (L'éclairage peut aussi être tamisé.) L'intervieweur demande ensuite à l'individu de s'imaginer dans un endroit où il aime être. Ce peut être un lieu qu'il a déjà visité ou encore où il souhaiterait aller. Puis, il demande au sujet de se concentrer sur les stimuli sensoriels (image, son, sensation, etc.) de l'endroit qu'il se représente mentalement.

Il est acceptable et même recommandé que l'intervieweur aide le sujet de façon globale à fixer son attention sur les images, les sons, etc., de l'endroit. Il doit prendre soin soit de formuler des commentaires généraux, par exemple : «Remarquez ce que vous voyez», soit de s'informer du type d'endroit visualisé (plage, etc.) pour faire des observations précises.

À ce stade, l'intervieweur met fin à l'«essai» et demande au sujet d'ouvrir les yeux et de décrire son expérience. Il doit l'inciter à expliquer les détails qu'il a remarqués. Il lui dit ensuite que c'était là une démonstration de la façon dont fonctionne le processus et que la méthode qui sera utilisée dans le cadre de l'entrevue sera très semblable. Si l'individu a des questions, l'intervieweur doit y répondre, puis entreprendre l'entrevue cognitive.

De nouveau, il demande au témoin d'adopter une position de détente et de fermer les yeux. D'une voix basse et calme, l'intervieweur lui dit de se concentrer sur le jour de l'incident, puis de décrire ce qu'il fait, où il est, etc. Lorsque l'individu en arrive à l'incident faisant l'objet de l'enquête, on doit le laisser poursuivre son exposé. Si certaines parties sont vagues ou pas assez détaillées, l'intervieweur doit demander au témoin de revenir au début de ces parties.

Afin d'obtenir plus de détails, il peut dire au sujet de se concentrer sur des images particulières (p. ex. le visage de la personne) et de les garder à l'esprit pendant qu'il les décrit. Il procédera de cette façon pour toutes les parties de l'exposé devant être détaillées.

Parmi les questions les plus utiles à poser au cours d'une entrevue cognitive, mentionnons les suivantes : «Quel genre de travail pensez-vous que cette personne fait?» et «Pourquoi?». En y répondant, le témoin peut expliquer les observations qu'il a formulées à l'égard de la personne en cause et qui sont susceptibles de fournir de précieux indices à l'enquêteur.

LES ENTREVUES SOUS HYPNOSE :

L'hypnose est une technique mal comprise, qui peut pourtant se révéler un outil d'enquête extrêmement utile. Certains services de police font appel à des policiers pour mener les séances d'hypnose, tandis que d'autres ont recours à des professionnels de la santé. Si l'on demande à un hypnotiseur n'appartenant pas à un corps policier de mener l'entrevue, il est essentiel que les paramètres de sa participation soient bien définis avant le début de la séance. À cette fin, les intervieweurs feraient bien de demander conseil à des hypnotiseurs de la police en ce qui a trait à la structure et à la conduite des séances.

L'hypnose médico-légale ou aux fins d'enquête ne ressemble en rien à l'hypnotisme de spectacle avec lequel beaucoup sont familiers. Contrairement aux techniques d'entrevue décrites précédemment, l'hypnose exige une formation appropriée.

L'hypnose est un état de conscience qui ressemble beaucoup à la somnolence ou au rêve éveillé. Les personnes hypnotisées ne peuvent être contraintes de poser des actes contre leur volonté et peuvent délibérément fourvoyer l'intervieweur. En état d'hypnose, le sujet a un contrôle complet sur lui-même, mais il est très susceptible d'accepter de faux détails comme des faits. C'est pourquoi les enquêteurs de la police qui font appel à des hypnotiseurs qui ne sont pas des policiers doivent veiller à ce que ceux-ci utilisent des énoncés neutres au cours de la séance et ne fassent pas de suggestions au sujet. Les témoignages obtenus sous hypnose feront l'objet d'un examen minutieux en cour et doivent donc être inattaquables.

Au début de la séance, l'hypnotiseur explique au témoin la méthode qui sera utilisée, afin de le calmer et de le préparer à l'entrevue. Il doit dissiper les peurs et les idées fausses et il peut même donner des exemples. Une fois cette étape franchie, on mène une entrevue de base afin de déterminer tout ce que le témoin est en mesure de dire au sujet de l'incident. Tous les détails sont notés et, à ce stade, on ne pose habituellement pas de questions pour éclaircir les points obscurs. Tout écart ou toute information incorrecte est consigné sans commentaire, puisque le fait d'en formuler indiquerait au témoin qu'il doit repenser ou modifier son exposé.

Ensuite, on provoque l'hypnose. Il s'agit d'amener le sujet à se détendre en utilisant diverses techniques qui visent à le faire entrer dans un état d'hypnose. Plusieurs signes physiques, comme une détente du visage et du corps, des mouvements oculaires rapides, etc., deviennent visibles lorsque cet état est atteint.

Une fois le sujet en état d'hypnose, l'hypnotiseur lui demande de repasser en détail l'incident faisant l'objet de l'enquête, après quoi il le fera revenir à la réalité.

Dès son retour à l'état normal, le témoin doit mentionner les détails qui lui sont revenus en mémoire pendant qu'il était sous hypnose. Cet exposé peut ensuite être comparé aux résultats de l'entrevue de base menée plus tôt.

Il est évidemment obligatoire d'enregistrer l'entrevue sous hypnose sur bande vidéo pour plusieurs raisons. Premièrement, l'enregistrement permet de consigner avec exactitude les détails mentionnés par le témoin pendant l'entrevue de base et après la séance d'hypnose. Deuxièmement, il sert à montrer qu'aucune suggestion n'a été faite à l'individu en ce qui concerne le contenu de ses exposés.

Si elle est bien utilisée, l'hypnose peut se révéler un outil d'enquête efficace. Il faut toutefois s'en servir uniquement dans les cas les plus difficiles.

CONCLUSIONS :

L'art de mener des entrevues est une compétence professionnelle qui peut être acquise, perfectionnée et améliorée. L'intervieweur efficace est celui qui est ouvert aux idées nouvelles et qui souhaite obtenir tous les renseignements possibles. Il faudra donc que la majorité des personnes qui mènent actuellement des entrevues rajustent radicalement leur tir. En effet, les anciennes techniques d'entrevue ont été améliorées, et de nouvelles méthodes plus efficaces ont été mises au point.

Il incombe aux intervieweurs de la police d'accroître leur compétence au maximum. Ils ne peuvent atteindre ce but qu'en faisant un effort conscient pour apprendre et mettre en pratique des techniques d'entrevue améliorées.

La première étape est d'être au courant des différentes techniques pouvant être utilisées, et plusieurs ont été traitées dans le présent article.

Dans la majorité des cas, il est probable qu'une entrevue traditionnelle suffira. Cependant, les techniques kinésiques et cognitives peuvent se révéler avantageuses à l'occasion. Comme n'importe quel «outil», elles doivent être utilisées lorsque les circonstances le justifient.

On doit encourager les intervieweurs à essayer les techniques kinésiques ou cognitives et à comparer les résultats obtenus avec ceux qui ont découlé d'entrevues traditionnelles menées par le passé. Des études tant en laboratoire que sur le terrain ont montré que ces approches permettent habituellement d'obtenir des faits plus exacts que les entrevues de type traditionnel.

Campagne de Relations Publiques pour le Fonds de la Police Militaire pour les Enfants Aveugles

par le capt S.W. Macdonald

Au cours des deux dernières décennies, le Fonds de la police militaire pour les enfants aveugles a pris tellement d'essor, qu'il a maintenant les allures d'une PME. Comme dans toute entreprise dont les objectifs sont tributaires de levées de fonds, le Fonds compte fortement sur la puplicité et la promotion d'événements. Étant donné la concurrence accrue dans le domaine des levées de fonds pour des organismes de charité et la population décroissante de la collectivité militaire, un effort concerté est nécessaire pour que le Fonds conserve sa capacité d'aider les bénéficiaires dans le besoin. À cette fin, on a créé un poste de coordonnateur des relations publiques au sein du conseil d'administratin du fonds. Le coordonnateur aura la responsabilité d'élaborer et de réaliser une campagne publicitaire nationale de relations publiques visant à faire connaître le Fonds et ses objectifs.

En décembre 1994, le conseil d'administration a donné son approbation de principe à un plan à plusieurs phases dans le but de "favoriser la connaissance des activités courantes de levée de fonds du FPMEA afin d'élargir la connaissance par la population militaire et par celle du secteur public de la charte du Fonds et de raviver la levée de fonds aux niveaux national et international". Afin d'éviter que le plan ne soit perçu comme une manoeuvre pour contrôler et gérer à distance les représentants du FPMEA des unités, des restrictions interdisent l'ingérence du coordonnateur dans les activités d'initiative locale entreprises par les représentants du Fonds au niveau de la base/unité en matière de publicité ou de relations publiques dans leurs sphères de responsabilité.

Dans la phase initiale, le coordonnateur contactera les médias pour déterminer qui est intéressé à faire la promotion des activités du Fonds et de quels moyens ces personnes disposent pour cela. Cette démarche s'effectuera auprès des revues d'envergure nationale, des principaux journaux et des stations de radio et de télévision. On fera des démarches auprès d'un ou de plusieurs porte-parole honoraires pour leur demander d'appuyer le Fonds et d'agir en qualité d'ambassadeurs itinérants. Plusieurs Canadiens bien en vue ont déjà été pressentis comme candidats possibles et l'on souhaite pouvoir faire bientôt une annonce à cet égard.

Dès qu'un porte-parole aura été nommé, des messages publicitaires audio, vidéo et photographiques seront produits et acheminés aux représentants du FPMEA des bases/unités pour être distribués aux médias locaux et/ou servir à promouvoir les activités locales de levée de fonds. C'est le coordonnateur des relations publiques qui fera la coordination à l'échelle nationale en prenant les arrangements nécesaires pour distribuer les suppléments publicitaires aux divers médias.

La publicité diffusée au niveau national sera de nature générale, visant principalement à promouvoir le Fonds et ses objectifs ainsi que les initiatives locales de levée de fonds telles que le plan de retenue sur le salaire.

Canex a déjà consenti à publier de la publicité dans ses dépliants de ventes qui sont distribués partout au pays. Le service de la publicité de Canex nous indique que chaque base dotée d'un supermarché Canex reçoit des dépliants de ventes imprimés spécifiquement pour elle. Canex est prêt à se servir de ces dépliants pour promouvoir des activités locales de levée de fonds ou liées au FPMEA. Parmi ces bases, on compte la BFC Borden, la BFC Petawawa, la BFC Shilo et la BFC Cold Lake. Les représentants du FPMEA à ces bases qui désirent promouvoir des activités par le truchement des dépliants de ventes de CANEX doivent communiquer les détails de l'événement (date, heure, endroit, description des activités au programme, etc.) au coordonnateur des relations publiques. Ces renseignements devront avoir été reçus au moins soixante jours à l'avance pour permettre l'impression et la distribution des dépliants.

On examine présentement d'autres initiatives de relations publiques dont celle de ramener la formule du Radiothon qui a connu beaucoup de succès pendant tant d'années auprès de la population des Forces canadiennes Europe. Le réseau des Forces canadiennes de Radio Canada International se montre déjà très intéressé par le projet. On peut facilement imaginer la section de PM de chacune des bases, d'un bout à l'autre du Canada, parrainant des activités locales qui se tiendraient toutes le même jour (possiblement en décembre 1995). Au cours de la journée, Radio Canada International (situé à Montréal) communiquerait périodiquement avec chacune des bases et, commenterait pour son auditoire les activités spéciales qui s'y déroulent. Il n'y a pas de limites à ce qui peut être fait! Pour la circonstance, on explore également la possibilité de faire participer d'autres médias, soit au niveau local, régional ou national.

Bien avant les idées grandioses, le meilleur instrument de relations publiques du Fonds a toujours été et sera toujours le policier militaire lui-même. Aucun de ces plans ne fonctionnera sans le soutien constant de chacun des membres de la Branche des services de sécurité. Dans les Forces canadiennes, le FPMEA est devenu une institution et, pour des centaines de jeunes Canadiens, il représente une source précieuse d'un soutien nécessaire. La nomination à l'Ordre du Canada, le 1er mars 1995, du colonel James Stone, créateur du Fonds, par Son Excellence le Gouverneur général du Canada, montre bien la renommée qu'a atteint son oeuvre. Cette très haute distinction (la plus haute distinction possible)constitue un hommage approprié au colonel Stone. Chacun des membres de la Branche des services de securité devrait être très fier du Fonds, de ses réalisations et de la marque de reconnaissance des plus méritées qui lui est finalement accordée. Il n'en tient qu'à nous de poursuivre le rêve du colonel Stone en nous assurant que partout les enfants handicapés visuels dans le besoin trouveront toujours de l'aide.

L'œuvre de Toute une Vie

imprimé avec l'approbation du Slt Peter Dalton Collaborateur du Lookout

Le colonel (retraité) James Riley Stone a reçu l'Ordre du Canada du gouverneur général le 1er mars 1995, en hommage au rôle qu'il a joué dans la création du Fonds de la police militaire pour les enfants aveugles.

Le col Stone, conseiller honoraire à vie et fondateur du seul organisme de bienfaisance enregistré des militaires, a lancé le fonds en 1957 après avoir appris que sa fille souffrait de blastome de la rétine, une forme de cancer de l'oeil.

Lorsqu'il lui a rendu visite à l'école pour les enfants aveugles de Brantford, en Ontario (la seule école du genre à l'époque), le col Stone a appris que certains enfants ne pouvaient pas être avec leur famille à Noël ou encore d'acheter une barre de chocolat avec leurs amis parce qu'ils n'avaient aucun argent dans leur fonds de fiducie. Résolu d'aider les enfants, le col Stone a été le premier a contribué au fonds de fiducie, et puis, il a fait appel à ses collègues au QG de l'Armée de terre.

Encore insatisfait, il a parlé de l'école et de ses besoins à chacun des détachements de la police militaire qu'il a visité dans le cadre de ses fonctions.

Durant la première année (1957), le Fonds pour les enfants aveugles a atteint 2 300 $: il a permis à deux enfants de visiter leur famille à Noël pour la première fois en trois ans, ainsi que de se procurer les articles dont ils avaient besoin au magasin de l'école. La police militaire a continué de soutenir le fonds. Le projet, à l'origine modeste, de répondre aux besoins quotidiens d'enfants âgés de moins de 13 ans, a grandi au point que l'on a pu recueillir et distribuer plus de deux millions de dollars au profit d'écoles pour les aveugles, pour l'achat d'équipement spécial, de chiens-guide et d'autres services essentiels.

«Au tout début, jamais je n'aurais imaginé que le fonds prendrait une telle ampleur, a indiqué le col Stone. C'est la plus grande réalisation de ma vie. À 86 ans, je me rends compte que tout le reste est accessoire.»

Un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale et du conflit de Corée, le col Stone a déjà reçu la Croix militaire et l'Ordre du service distingué (avec agrafes), et il a commandé la seule unité canadienne en Corée qui s'est vu attribuer une citation d'unité du président des États-Unis. Au moment où il a reçu l'Ordre du Canada, le col Stone a dit : «Je ne pense pas que c'est moi qu'il faut honorer. C'est à la police militaire que revient cet honneur. Quand j'aurai l'occasion de porter la médaille, je le ferai en l'honneur des membres de la police militaire du Canada qui ont tant fait pour apporter un peu de lumière à ceux qui doivent vivre dans la pénombre.»

Le Fonds de la police militaire pour les enfants aveugles est à l'œuvre dans des bases et stations un peu partout au Canada. On organise chaque année des lave-autos, des encans et d'autres événements spéciaux au profit du fonds. De nombreux membres ont également suivi les conseils du col Stone et rendu visite à des écoles et instituts pour aveugles, pour permettre aux enfants de toucher aux médailles et insignes de grade militaires.

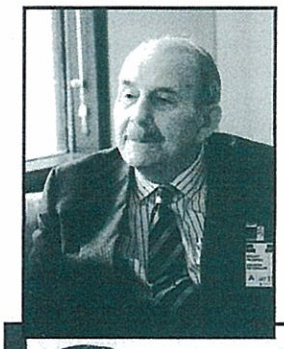

Colonel James Riley Stone, CM, DSO, MC, CD

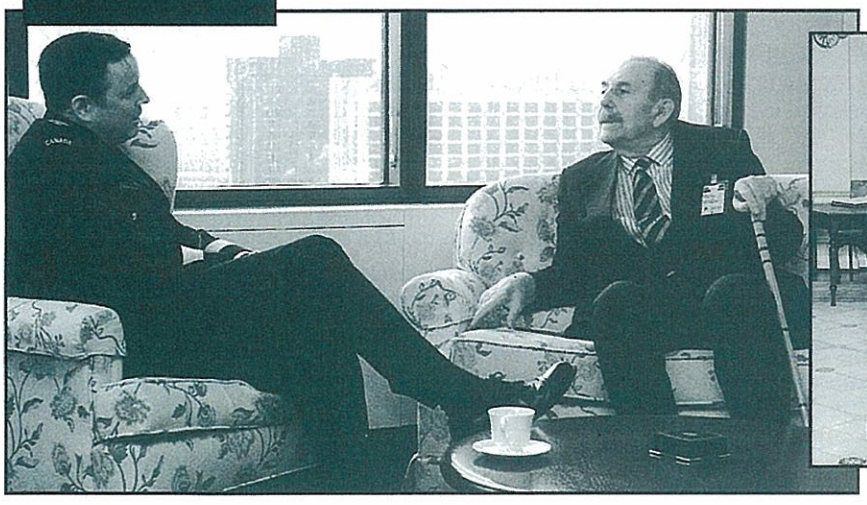

Colonel Stone rencontre le CEMD, le général de Chastelain au QGDN

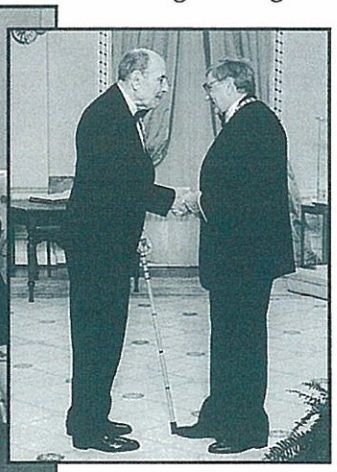

Colonel Stone recoit l'ordre de Canada du gouverneur général R. Leblanc, à Rideau Hall

LE POINT DE VUE D'UNE ESCORTE

Extraits de Journal : janvier à mars 1995

par le capt Greg Losier

10 h 00, le 6 janv. – Le col cmdt, le comdt dét et l'OSEM Secur MARPAC me font savoir que le col Stone recevra l'Ordre du Canada et me demandent de l'escorter à Ottawa pour la cérémonie. Je suis enchanté, bien sûr. Je commence à faire les arrangements.

11 h 00, le 11 janv. – Le col cmdt, l'OSEM Secur, l'OA Secur B Esq et moi-même rencontrons le col pour le féliciter et l'informer de mes responsabilités d'escorte. Je prends connaissance des premiers détails de ses besoins pour le voyage.

26 janv. – Réservations d'avion et d'hôtel par l'entremise de MKI à Ottawa. J'obtiens la classe affaires à la demande du col. Logerons au Château Laurier. C'est convenable. Rideau Hall prend des dispositions pour améliorer notre sort et paye une chambre supplémentaire pour l'escorte. Rideau Hall paye également les repas pendant deux jours.

10 h 30, le 23 fév. – Le col Stone est interviewé par les Affaires publiques du MDN. À 14 h 30, son salon ressemble à un studio de cinéma. L'entrevue s'est bien déroulée, on a pris de nombreuses photos et plusieurs minutes d'enregistrements vidéo. Le col est heureux de faire connaître le Fonds pour les enfants aveugles. Tous les autres arrangements sont reconfirmés, fauteuil roulant obtenu de l'hôpital de la BFC Esq.

27 fév. – Reconfirmation des réservations de vol, d'hôtel et de chauffeur. Reconfirmation des rendez-vous avec le CEMD/DG. (Mieux vaut prévenir que guérir.) Séance de pratique en fauteuil roulant avec le colonel.

28 fév. – L'odyssée commence! Le mot d'ordre du jour, c'est la loi de Murphy (la malchance nous pourchasse).

05 h 30 – Je passe prendre le col à sa résidence. Sur le coup de minuit, la familiale Caprice des Transports de la base s'est transformée en camionnette Dodge – l'ascension du col dans le véhicule est pour le moins intéressante.

06 h 00 – À l'aéroport de Victoria, le fauteuil roulant demandé ne paraît pas à l'ordinateur. C'est la course folle pour en trouver un.

07 h 00 – Aucune rampe pour monter à bord de l'appareil. Le col est attaché à une planche et embarqué par deux responsables des bagages. Les sièges près cloison (confirmés à l'avance) ne sont pas disponibles avant Calgary.

10 h 20 – Départ de Calgary, enfin en classe affaires. Le reste du vol est sans incident.

16 h 05 – Arrivée à Ottawa. Le fauteuil roulant de l'hôpital de la base s'est transformé en ferraille durant le vol. Comment expliquer cela à ma femme (c'est elle qui a signé pour l'obtenir)? Christian Duchesne et le cpl S-D (Ops) nous rencontrent à l'aéroport et nous conduisent à l'hôtel. Enfin, nous voyageons en Caprice!

17 h 00 – Arrivée à l'hôtel. Les chambres ne sont pas prêtes, ne communiquent pas et les demandes spéciales du col n'ont pas été respectées. Je suis sur le point de m'emporter, mais je garde mon sang-froid. Enfin, nous sommes organisés, après bien des courbettes de la part du personnel de l'hôtel. Le col nous paye un verre, il dit que je l'ai bien mérité.

1er mars – Programme de la journée : le col doit rencontrer le DG et le CEMD en matinée. Cérémonie à Rideau Hall en après-midi, suivie d'un dîner au même endroit.

09 h 30 – Départ de l'hôtel. Arrivée au QGDN à 09 h 40. Christian nous rencontre équipé d'un fauteuil roulant, provenant apparemment de la salle d'examen médical du QGDN (phiou!). Je monte jaser avec le DG, col Clouthier, avant l'entrevue avec le CEMD.

10 h 00 – Entrevue avec le CEMD. Le col est accompagné du DG. Je reste dans le corridor et je plaisante avec sa secrétaire.

10 h 45 – Le col sort et prend congé du CEMD. Il trouve curieux que le CEMD ne cesse de l'appeler «monsieur». Cela doit remonter à l'époque où le col était cmdt du 2 PPCLI tandis que le CEMD n'était qu'un jeune slt. Il s'entretient avec le DG pendant quelque temps, on lui présente le livre du 25e anniversaire. Le maj Savard de l'UA lui remet également le tee-shirt et le programme du tournoi de hockey du Fonds pour 1995. Le col est fort impressionné de l'accueil et trouve que le fonds est entre bonnes mains.

11 h 30 – De retour au Château Laurier pour un excellent repas. Bon service. (C'est là que nous avons pris tous nos repas, car c'est plus pratique pour le col.) Petite tournée de la ville d'Ottawa, car le col désire revoir son ancienne maison.

15 h 00 – Arrivée à Rideau Hall. On a prévu que le fauteuil roulant du col serait à l'arrière. Notre intention était de rouler son fauteuil jusqu'à environ cinq mètres du gouverneur général, et qu'il marche pour aller recevoir sa médaille pour ensuite retourner à sa chaise. Le col était d'accord.

16 h 30 – L'heure de la ceremonie. Lorsque son nom a été appellé le col ma dit "je vais marcher", et le voilà parti. L'aide de camp du gouverneur general n'a pas très apprécié mais

tout c'est biens déroulé. Le col a recu sa medaille au milieu de la plus grosse main d'applaudissements de la journée.

20 h 00 – De retour au Château Laurier après un repas extraordinaire. On constate facilement que le GG vient des Maritimes, car il a été extrêmement chaleureux pendant toute la soirée. J'ai particulièrement apprécié les airs traditionnels joués à la cuillère et au pichet durant le dîner.

2 mars – Départ d'Ottawa. Fort heureusement, le vol de retour est sans anicroche. Une familiale Caprice nous attend à l'aéroport. La chance nous sourit, j'imagine. Je dépose le col, puis je rentre chez moi pour m'écrouler dans mon lit.

Somme toute, le voyage s'est très bien déroulé. Le col Stone était très heureux de l'appui que lui fournit la Branche de la sécurité. La situation du Fonds de la PM pour les enfants aveugles est ce qui l'a le plus frappé, et il juge que le fonds est entre bonnes mains.

Ce fut un véritable plaisir d'accompagner le col Stone à cet événement heureux. Citoyen canadien distingué, l'exemple qu'il lègue à la Branche de la sécurité ne doit jamais tomber dans l'oubli ni se ternir. Je tiens également à rendre hommage aux personnes qui ont fait de cette visite un succès. Merci mille fois au col MacLaren et au lcol Clouthier de leur appui. Merci également au capt Steve MacDonald, qui a organisé les relations publiques à Ottawa, au lt Christian Duchesne, qui s'est occupé de la publicité en l'absence de Steve et qui a réglé nos problèmes de dernière minute. Autrement, j'aurais été dans de bien mauvais draps. Enfin, merci au cpl Sarah Seaborne-Davies de nous avoir recueillis et déposés à toutes sortes d'endroits et d'avoir bravé la circulation d'Ottawa à toute heure du jour et de la nuit. C'est grâce à vous tous que la mission a été une réussite. (Note à l'intention du lcol McElrea, cmdt de l'UES : Monsieur, ces commentaires paraîtraient fort bien dans leur rapport d'appréciation du rendement, n'est-ce pas?).

SECURITAS PER VERITATEM

IN MEMORIAM

SGT C. FOLEY

C'est avec grand regret que nous annonçons la mort soudaine du Sergent Carl Foley, DC, décédé d'une attaque cardiaque à son domicile le mardi 2 mai 1995.

Sgt Foley joignait les rangs des Forces canadiennes comme Police militaire le 18 juin 1974. Durant sa carrière il servit à la BFC d'Ottawa, UES Ottawa, 4PPM GBMC Lahr, Allemagne, BFC Montréal, UES Montréal et une autre fois à UES Ottawa.

Sgt Foley laisse dans le deuil sa femme Pauline, son garçon Matthew ainsi que sa fille Michelle.

On se souviendra toujours de Carl pour son professionnalisme, son excellent sens de l'humour et son empressement à aider ceux dans le besoin. Il nous manquera énormément, mais sa mémoire survivra dans le coeur de ses camarades et de tout ceux qu'il toucha de sa présence.

L'adjum Michael Albert Gariepy est dédcédé en janvier 1995 à Edmonton, Alberta. Il est né le 7 déc 44 à Yarmouth, Nouvelle Ecosse. L' adjum Gariepy a joint l'aviation royal canadienne à Montreal et fut assigné au métier de disciplinaire. Après avoir complèté l'instruction élémetaire à la station de St Jean, il fut muté à la même endroit en tant qu'instructeur. En mai 68, l'adjum Gariepy fut muté à la SFC Val d'or, Quebec. En juin 71, il fut muté à la BFC Shilo, Manitoba. Ceci fut suivi de mutation à l'ERSFC, BFC Borden en juin 72, BFC Halifax, Nouvelle Ecosse en juin 75, la BFC Gagetown, Nouveau Brunswick en août 79, l'académie de leadership des FC à Borden en juillet 82, l'ERSFC en juillet 85, BFC Halifax en août 86 et au QG secteur de l'ouest de la force terrestre en juillet 91.

L'adjum Gariepy laisse dans le deuil son épouse, Judith Agnes, ainsi que ses enfants, Kimberly et Matthew. Ayant servi 31 ans de loyaux services, l'adjum Gariepy manquera a tous ceux qui ont travaille avec lui.

SGT C. STRETTON

C'est avec un profond regret que nous annonçons le décès subit du sergent Cameron Stretton, CD, qui a succombé à un cancer au Centre médical de la Défense nationale, le dimanche 12 février 1995.

Le sgt Stretton s'est enrôlé dans les Forces canadiennes en tant que policier militaire le 13 mai 1980. Au cours de sa carrière, il a servi à la BFC Edmonton, à la SFC Beauséjour, au sein du 2e Peloton de PM à la BFC Petawawa, à la section de l'UES Petawawa, au sein de la compagnie de PM des Nations Unies à Chypre, à la BFC Ottawa et à la section de l'UES Ottawa.

Le sgt Stretton laisse dans le deuil sa femme Nancy et sa fille Alyssa.

La loyauté, le professionnalisme et le dévouement discret dont Cameron a fait preuve tout au long de sa carrière resteront à jamais gravés dans notre mémoire. Il manquera terriblement à ses compagnes et compagnons d'armes ainsi qu'à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître.